

Commune de  
Petit-Quevilly

# PLAN LOCAL D'URBANISME

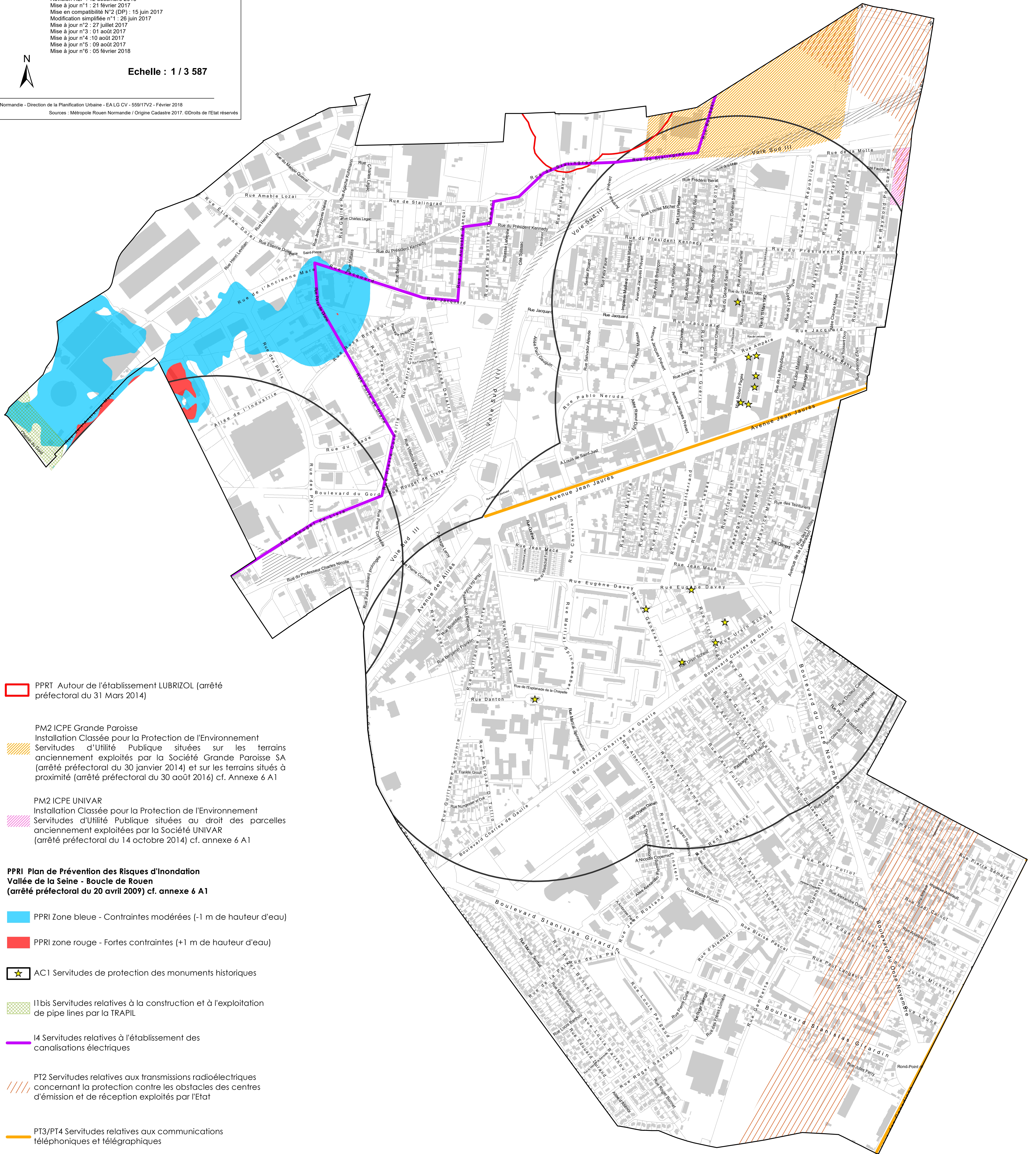
## 6A2 – PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Approbation : 15 décembre 2006  
 Modification n°1 : 09 décembre 2010  
 Modification n°2 : 16 décembre 2011  
 Modification n°3 : 12 décembre 2012  
 Modification n°4 : 18 décembre 2014  
 Mise en compatibilité N°1 (DUP) : 03 mai 2016  
 Révision RLP : 12 décembre 2016  
 Mise à jour n°1 : 21 février 2017  
 Mise en compatibilité N°2 (DP) : 15 juin 2017  
 Modification simplifiée n°1 : 26 juin 2017  
 Mise à jour n°2 : 27 juillet 2017  
 Mise à jour n°3 : 01 août 2017  
 Mise à jour n°4 : 10 août 2017  
 Mise à jour n°5 : 09 août 2017  
 Mise à jour n°6 : 05 février 2018



Echelle : 1 / 3 587

Métropole Rouen Normandie - Direction de la Planification Urbaine - EALG CV - 55017V2 - Février 2018  
 Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2017. ©Droits de l'Etat réservés



PPRT Autour de l'établissement LUBRIZOL (arrêté préfectoral du 31 Mars 2014)

PM2 ICPE Grande Paroisse  
 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement  
 Servitudes d'Utilité Publique situées sur les terrains anciennement exploités par la Société Grande Paroisse SA (arrêté préfectoral du 30 janvier 2014) et sur les terrains situés à proximité (arrêté préfectoral du 30 août 2016) cf. Annexe 6 A1

PM2 ICPE UNIVAR  
 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement  
 Servitudes d'Utilité Publique situées au droit des parcelles anciennement exploitées par la Société UNIVAR (arrêté préfectoral du 14 octobre 2014) cf. annexe 6 A1

PPRI Plan de Prévention des Risques d'Inondation  
 Vallée de la Seine - Boucle de Rouen  
 (arrêté préfectoral du 20 avril 2009) cf. annexe 6 A1

PPRI Zone bleue - Contraintes modérées (-1 m de hauteur d'eau)

PPRI zone rouge - Fortes contraintes (+1 m de hauteur d'eau)

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques

I1 bis Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe lines par la TRAPIL

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

PT3/PT4 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer